



Mairie de Leudeville

N°332.2024.027

**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT SUR LA RUE DU BOIS BOUQUIN
ROUTE DEPARTEMENTALE N°D26 EN AGGLOMERATION**

Réglementation du régime de priorité au carrefour entre la Rue du Bois Bouquin et l'allée des Percherons par la mise en place d'une signalisation dite « cédez-le-passage »

Le Maire de la Commune de LEUDEVILLE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-7, R 411-8, R 411-25, R 415-7, R 415-8

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 3^{ème} partie, relative à la signalisation d'intersection et aux régimes de priorité,

Considérant qu'il convient de limiter la vitesse sur la rue du Bois Bouquin afin de faciliter les accès et sorties de l'allée des Percherons située dans la commune de Leudeville ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de faciliter les accès et sorties de l'allée des Percherons située dans la commune de Leudeville

Cédez-le-passage : Les usagers circulant sur la D26 (rue du Bois Bouquin) devront céder la priorité aux véhicules venant de l'allée des Percherons.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - 3^{ème} partie - intersections et régime de priorité - sera mise en place à la charge de la commune de Leudeville.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation les prescrivant.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Leudeville.

ARTICLE 5 : La Gendarmerie de Marolles en Hurepoix et autorités communales sont chargées chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Leudeville, le 26 avril 2024

Le Maire adjoint,

Philippe COUADE

